

SEANCE DU 18/09/2023
DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOJET.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY à Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT (S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Ronan GUIBERT (excusé), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier TORTELIER

Finances 2023.09.005
DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame BERTHO, adjointe aux Finances, expose que, suite à la décision du conseil municipal de transférer les charges du personnel administratif et technique relatifs à la gestion du service d'assainissement collectif vers le budget annexe assainissement, il convient de reverser la somme de 100 756,72 € au budget principal.

Section de fonctionnement / Dépenses

Ajout de crédits

Article 6215 chapitre 012 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement : + 66 000 €

Diminution de crédits

Article 658 chapitre 65 : charges diverses de gestion courante : - 66 000 €

Vu le CGCT,

Vu le budget Assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget assainissement 2023, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à cette décision

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 28/09/2023
Le Maire Norbert Saulnier

